

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 JANVIER 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le seize janvier de l'an deux mille dix-sept, au lieu habituel de ses séances.

Membres en exercice : 39

Membres présents : 39

Membres votants : 39

Secrétaire de séance : Jean-Marc DUMONT

Date de convocation : 10 janvier 2017

Acte rendu exécutoire le : 17 janvier 2017

Date de publication : 24 janvier 2017

Étaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges, M. Bernard DEBEAUVAIS commune d'Autry-Issards, M. Yves GIRARDOT, Mme Joëlle BARLAND, Mme Sylvie GIOLAT, M. Christophe GIRARD, M. Jean-Luc JEANTON, Mme Sylvie PERINAUD, M. Gérard TRESCH commune de Bourbon l'Archambault, M. Didier AUCLAIR, M. Gilles DENIS, Mme Brigitte OLIVIER commune de Buxières-les-Mines, M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre, Mme Simone BILLON commune de Châtillon, Mme Marie-Françoise LACARIN, Mme Maryse POTEAUX commune de Cressanges, Jacques BERTHON commune de Deux-Chaises, M. Gérard VERNIS commune de Franchesse, M. David DELEGRANGE commune de Gipy, M. Alain PERRIER commune de Le Montet, M. Jean-Pierre BARATHON commune de Louroux-Bourbonnais, M. Yves SIMON commune de Meillard, M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers, M. Michel LAFAY, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier, M. Robert BOURGEROLLE commune de Rocles, Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial, M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire, M. Jean-Paul DUFREGNE, Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux, M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir, M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin, M. Robert BALLY commune de Treban, M. Alain DETERNES, M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget, M. Serge THEVENIN commune de Vieure, M. Pierre THOMAS, M. Thierry VOISIN commune d'Ygrande.



ORDRE DU JOUR

- 1) Installation du Conseil Communautaire
- 2) Election du Président
- 3) Définition du nombre de Vice-Présidents et des autres membres constituant le Bureau de la Communauté
- 4) Election des Vice-Présidents
- 5) Election des autres membres du Bureau de la Communauté



M. Michel Lafay accueille les élus communautaires pour cette première séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Il remercie M. le Maire de Bourbon l'Archambault de recevoir cette réunion sur sa commune et particulièrement dans la magnifique salle du Conseil au Château Bignon.

M. Yves Girardot souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires et souhaite une bonne séance.

1) INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En tant que Président transitoire, M. Lafay déclare la première séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ouverte.

Il déclare les membres du Conseil communautaire des 25 communes membres de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, installés dans leurs fonctions.

M. Lafay rappelle l'ordre du jour de cette séance.

- Installation du Conseil communautaire,
- Election du Président,
- Définition du nombre de Vice-présidents et des autres membres constituant le Bureau de la Communauté,
- Election des Vice-présidents,
- Election des autres membres du Bureau de la Communauté.

Conformément aux dispositions de l'article L .5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions des articles L 2122-7 et L 2122-8 du même Code, relatifs à la désignation du Maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

M. Bally devient président de séance, en sa qualité de membre le plus âgé du conseil. M. Dumont est désigné secrétaire de la séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

2) ELECTION DU PRESIDENT

M. Bally prend ses fonctions de Président de la séance. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil afin de constater que les conditions de quorum sont remplies.

Les conditions de quorum étant remplies (les 39 membres sont présents, aucun absent), il invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

M. Bally invite le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : MM Gueullet et Guiot sont désignés assesseurs.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire s'est vu remettre, par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, un bulletin et une enveloppe pour procéder au vote. A l'appel de son nom, le conseiller communautaire a glissé, lui-même, l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral seront sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins seront annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin.

M. Bally a fait appel aux candidatures au titre de Président ou Présidente de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

M. Lafay informe les membres du Conseil qu'il ne souhaite pas briguer la présidence de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Il propose la candidature de M. Jean-Paul Dufrègne, qui de par son expérience et ses compétences, est le mieux à même de répondre aux enjeux auxquels devra répondre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

M. Simon rappelle que la loi Notre pour le principe d'une solidarité « urbain/rural » ne reflète pas le découpage issu du schéma départemental de coopération intercommunal, en particulier dans le cas de cette Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

M. Simon tient à souligner que selon les territoires, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ira de quelques euros à plusieurs dizaines d'euros par habitant. La conséquence sera une hausse massive des impôts en particulier pour les habitants de l'ancien secteur « Bocage Sud » qui verra ses taux d'imposition augmenter fortement du simple fait du lissage.

M. Simon rappelle que plusieurs communes ont déjà fait acte de leur volonté de sortir de cette communauté de communes.

Il indique donc, par là-même, que l'opposition ne se positionne pas contre leurs collègues mais contre le schéma départemental. Ils refusent la décision du Préfet et en conséquence ne présenteront pas de candidat au poste de président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

M. Dufrègne souligne qu'il accepte la proposition de candidature au poste de Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais annoncée par M. Lafay.

Objet : **ELECTION DU PRESIDENT**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 prononçant la fusion des Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud, créant au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et déterminant la gouvernance de ce nouvel EPCI,

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2 et L5211-41-3,

Vu le procès-verbal de la séance annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

M. Robert BALLY, le plus âgé des membres, ayant pris la Présidence de la séance a donné lecture des articles L5211-2 et L2122-4 à L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a invité le Conseil Communautaire à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 à L2122-7 du CGCT.

Il est procédé, à bulletin secret, à l'élection du Président. Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Monsieur Jean-Paul Dufrègne a obtenu : 24 voix
- Monsieur Olivier Guiot a obtenu : 13 voix

M. Jean-Paul Dufrègne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Discours de M. Dufrègne

Je remercie celles et ceux qui viennent de me témoigner leur confiance. Je veux appeler à un travail collectif pour l'intérêt de notre territoire. Il y a le temps du combat politique, le temps pour exposer des points de vue différents et puis vient le temps pour travailler, dans le respect des uns et des autres, nous y sommes. Je veux remercier les anciens délégués communautaires pour leur engagement au cours des années passées. Je veux délivrer un message d'espoir. Notre territoire du Bocage Bourbonnais a des atouts indéniables. Son patrimoine naturel et architectural est connu et reconnu. Bourbon l'Archambault est l'une des 3 stations thermales de notre département, c'est une véritable locomotive pour notre intercommunalité. C'est pour cela qu'il était d'ailleurs important de construire une intercommunalité autonome sur ce secteur. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que nous ne travaillerons pas avec nos voisins comme Moulins par exemple, mais nous le ferons dans une relation d'égal à égal dans une relation de reconnaissance mutuelle.

Un territoire avec des atouts pour un projet ambitieux. La colonne vertébrale de ce projet, c'est l'accueil : l'accueil de nouvelles populations, l'accueil de nouvelles activités, l'accueil de nouveaux touristes.

Il y a une réalité, incontournable. Nous avons besoin de nouvelles populations pour maintenir, voire augmenter le nombre d'habitants. Pourquoi ? Parce que le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est négatif. Il nous faut donc un solde migratoire positif (différence entre ceux qui arrivent et ceux qui partent du territoire) pour maintenir la population.

Ce projet autour de l'accueil se situe à un moment où de nombreux français envisagent un projet de vie dans nos territoires ruraux. Mais bien sûr pas à n'importe quel prix. Il faut pouvoir travailler. Il faut pouvoir se loger. Il faut avoir accès à des services, se soigner, avoir une garde pour ses enfants. Il faut pouvoir se distraire, etc...

Ce sont pour ces raisons que notre action, dans le cadre de nos compétences actuelles ou à venir doit s'articuler autour de ces questions essentielles. Pour cela, je vous proposerai d'instaurer 9 commissions :

1. Accueil et Communication : lien entre toutes les commissions sur cette thématique spécifique de l'accueil comme pivot du projet intercommunal, communication et contrat de ruralité...
2. Économie de proximité
3. Services à la population et vivre ensemble : MSAP, transport et mobilité, équipements, animation du territoire...
4. Santé : contrat local de santé...
5. Petite enfance : suivi des structures et services liés à la petite enfance...
6. Urbanisme, Environnement, Aménagement de l'espace et Habitat
7. Tourisme et Thermalisme : politique et actions touristiques, lien entre tourisme et thermalisme...
8. Mutualisation et Nouvelles compétences : évaluation juridique et financière de toute mutualisation et/ou prise de nouvelle compétence...
9. Finances

Et pour suivre ces dossiers, je vous propose la création de 8 postes de vice-présidents, 4 issus de chaque territoire fusionné. Concernant cette question, j'ai souhaité après des échanges avec les membres de la majorité ouvrir 2 postes de vice-présidents à l'opposition. Dans le cadre spécifique de l'organisation des intercommunalités, il me semble en effet important de favoriser « le travailler ensemble ».

Bourbon l'Archambault étant le bourg centre le plus important, il me paraît légitime que la majorité municipale soit représentée dans l'exécutif. J'aurais apprécié que cette ouverture que nous faisons soit accompagnée d'une même volonté par la majorité municipale de Bourbon l'Archambault de consentir à laisser à l'opposition de Bourbon l'Archambault 2 conseillers communautaires. Cela n'a pas été le cas malgré l'écoute du Maire sur cette question et je le regrette. Me refusant à une quelconque forme de chantage, nous avons maintenu le principe d'une vice-présidence pour Bourbon l'Archambault.

Concernant l'autre partie du territoire, anciennement Bocage Sud, nous avons souhaité que la vice-présidence d'opposition soit proposée au Montet, ancien cheflieu de Canton, trouvant une forme de logique par rapport à Bourbon l'Archambault.

Jean-Pierre Jeudy, actuellement en maison de repos à l'extérieur du département et auquel nous adressons tous nos vœux de prompt rétablissement n'a pas souhaité donner une suite favorable à ma proposition. C'est pour ces raisons que je vous proposerai la candidature d'Olivier Guiot pour cette vice-présidence.

1. Jean-Marc DUMONT : chargé de l'accueil, de la communication et des liens avec les collectivités
2. Gérard VERNIS : chargé de l'économie de proximité, de l'environnement et de l'aménagement de l'espace
3. Marie-Françoise LACARIN : chargée de la santé et de la petite enfance
4. Michel LAFAY : chargé du tourisme
5. Yves GIRARDOT : chargé du thermalisme
6. Brigitte OLIVIER : chargée de l'habitat
7. Pierre THOMAS : chargé des services à la population, du vivre ensemble et des nouvelles compétences
8. Olivier GUIOT : chargé de la mutualisation et de l'urbanisme

Une suspension de séance est demandée par M. Girard. A 19h55, la séance est levée. Reprise de la séance à 20h17.

3) DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES CONSTITUANT LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n° 2/17
Déposée le 17/01/2017

Objet : **FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 prononçant la fusion des Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud, créant au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et déterminant la gouvernance de ce nouvel EPCI,

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5211-41-3,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15,

Vu la proposition du Président de créer un Bureau composé du Président, de 8 Vice-Présidents, et de 4 membres délégués.

Après avoir délibéré,

Par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 1 voix ABSTENTION.

- Décide de créer 8 postes de Vice-Présidents et 4 membres délégués composant le Bureau de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- Charge M. Jean-Paul Dufrègne, Président, de procéder immédiatement à leur élection.

4) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n° 3/17
Déposée le 17/01/2017

Objet : **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 prononçant la fusion des Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud, créant au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et déterminant la gouvernance de cet EPCI.

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5211-41.3,
Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau doivent être élus au scrutin uninominal à 3 tours,
Décide :

Election du premier Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Jean-Marc DUMONT.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 16
- suffrages exprimés : 23

A obtenu : 23 voix

M. Jean-Marc DUMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du deuxième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Gérard VERNIS

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 16
- suffrages exprimés : 23

A obtenu : 23 voix

M. Gérard VERNIS, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du troisième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de Mme Marie-Françoise LACARIN.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 15
- suffrages exprimés : 24

A obtenu : 24 voix

Mme Marie-Françoise LACARIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin.

Election du quatrième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Michel LAFAY.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 16
- suffrages exprimés : 23

A obtenu : 23 voix

M. Michel LAFAY, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du cinquième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Yves GIRARDOT.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 19
- suffrages exprimés : 20

A obtenu : 20 voix

M. Yves GIRARDOT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du sixième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de Mme Brigitte OLIVIER. M. Gilles DENIS s'est porté candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 11
- suffrages exprimés : 28

Mme Brigitte OLIVIER a obtenu : 23 voix

Mme Gilles DENIS a obtenu : 5 voix

Mme Brigitte OLIVIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin.

Election du septième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Pierre THOMAS.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 16
- suffrages exprimés : 23

A obtenu : 23 voix

M. Pierre THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du huitième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Oliver GUIOT.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 20
- suffrages exprimés : 10

M. Gilles DENIS a obtenu : 1 voix

M. Oliver GUIOT a obtenu : 17 voix

M. Gérard TRESCH a obtenu : 1 voix

M. Oliver GUIOT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du premier conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. François ENOUX.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 15
- suffrages exprimés : 24

A obtenu : 24 voix

M. François ENOUX, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du deuxième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. Jean-Luc JEANTON.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 15
- suffrages exprimés : 24

A obtenu : 24 voix

M. Jean-Luc JEANTON, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du troisième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. Jacques FERRANDON.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 13
- suffrages exprimés : 26

A obtenu : 26 voix

M. Jacques FERRANDON, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du quatrième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. Gérard TRESCH.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- nombre de bulletins blancs : 14
- suffrages exprimés : 25

A obtenu : 25 voix

M. Gérard TRESCH, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.